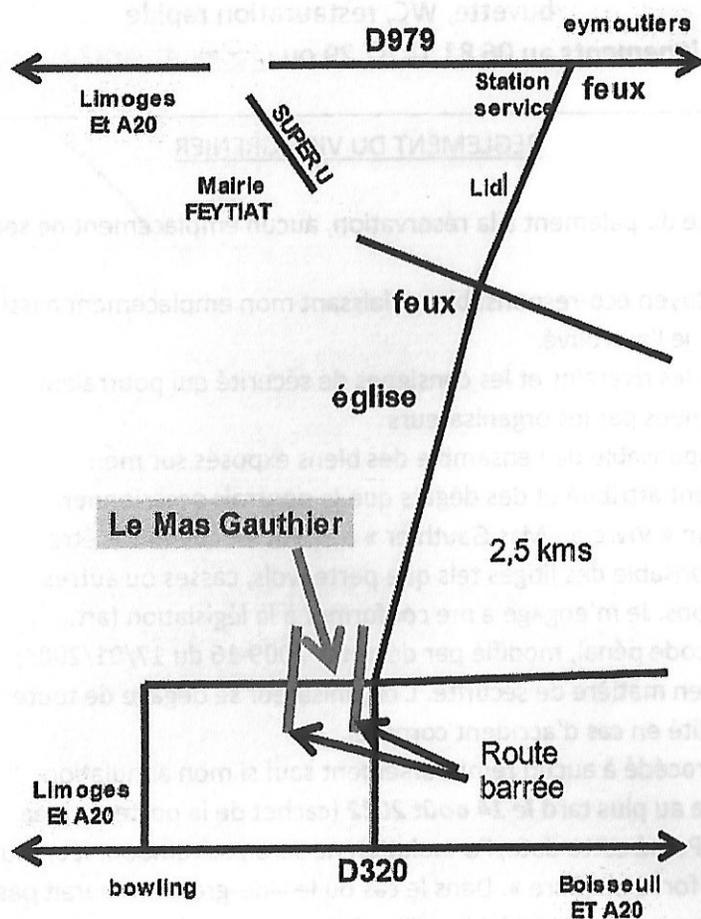


PLAN D'ACCES



retour par messagerie : masgauthier87@gmail.com ou par

courrier à « Vivre au Mas-Gauthier » 48 avenue des vanniers 87220 FEYTIAT



VIDE-GRENIER

dans le vieux village du MAS-GAUTHIER

entre BOISSEUIL et FEYTIAT

balade en poney

buvette restauration rapide

dimanche 28 août 2022

Renseignements /inscriptions : 06 81 14 47 2

ou par courriel à masgauthier87@gmail.com

DIMANCHE 28 AOUT 2022

Je réserve un emplacement de 3 6 9 ou 12 mètres linéaires (à entourer)

Je mettrai mon véhicule dans un parking à proximité (gratuit)

TARIF DE MON EMPLACEMENT : (..... ml X 2€) =€

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), NOM.....

Prénom

Né(e) le à.....

ADRESSE

Code postal.....VILLE.....

Téléphone.....Courriel.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée lepar.....

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à deux autres vides-greniers en 2019

Fait àle.....

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

Ce bulletin est à retourner **avant le 14 août 2022** accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de « Vivre au Mas Gauthier » 48 avenue des Vanniers 87220 FEYTIAT.

Carte d'identité à présenter impérativement lors de l'installation.

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Installation de 7 h à 8 h 30

Ouvert au public de 9 h à 17 h 30

buvette, WC, restauration rapide

renseignements au 06 81 14 47 29 ou masgauthier87@gmail.com

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

En l'absence du paiement à la réservation, aucun emplacement ne sera attribué.

J'agis en citoyen éco-responsable en laissant mon emplacement aussi propre que je l'ai trouvé.

Je respecte les riverains et les consignes de sécurité qui pourraient m'être données par les organisateurs

Je reste responsable de l'ensemble des biens exposés sur mon emplacement attribué et des dégâts que je pourrais occasionner.

L'association « Vivre au Mas Gauthier » ne peut en aucun cas être tenue responsable des litiges tels que perte, vols, casses ou autres détériorations. Je m'engage à me conformer à la législation (art. R321.9 du code pénal, modifié par décret n°2009-16 du 17/01/2003) en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si mon annulation est effective au plus tard **le 14 août 2022** (cachet de la poste ou mail faisant foi). Passé cette date, l'annulation ne sera pas remboursée, sauf en cas « de force majeure ». Dans le cas où le vide-grenier n'aurait pas lieu, vous recevrez un courriel la veille ainsi que le remboursement de l'inscription la semaine suivante.

SIGNATURE OBLIGATOIRE :